

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE MASCARA**

**DAIRA DE BOUHANIFIA**

**COMMUNE DE BOUHANIFIA**

**AVIS DE LISTE DES BUREAUX D'ETUDES PRESELECTIONNES**

*Le président de l'assemblée populaire communale de Bouhanifia, wilaya de Mascara, propriétaire du Nif N° 098429025041330, informe l'ensemble des bureaux d'études ayant participé au concours national d'architecture restreint, lancé dans les quotidiens nationaux le 14/04/2026, ayant objet la sélection d'un bureau d'études pour mission : **Etude et suivi pour la réalisation d'un parking a etage avec locaux commerciaux à commune de bouhanifia (wilaya de mascara).***

*Qu'à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, la liste des bureaux d'études présélectionnés est arrêtée comme suit :*

<b>N° DE L'OFFRE</b>	<b>NOM DU BUREAU D'ETUDES</b>
<b>02</b>	<b>Bureau d'études MAHMOUDI Radouane.</b>
<b>04</b>	<b>Groupement de Maitrise d'œuvre « BOUTEKHIL Mohamed Fouad – SADEG Ali Abdelaziz – EL GOUTNI Mohammed El Amine – BOUGUESRI Abdelkarim », géré par BOUTEKHIL Mohamed Fouad.</b>
<b>05</b>	<b>Bureau d'études BENSALEM Mourad.</b>

*Tout candidats qui conteste de l'évaluation des dossiers de candidature peuvent introduire leurs recours après **la fin des procédures** dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution du marché.*

*Cet avis est considéré comme une invitation aux bureaux d'études présélectionnés de se rapprocher du service marche bureau n° :16 - commune de bouhanifia pour retirer leur lettre d'invitation relative à la deuxième phase du **au concours national d'architecture** lancé qui débutera à compter de la première publication de présent avis pour une durée de vingt et un (21) jours .*